

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

Convocation en date du : 19/11/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 13

Nbre de membres ayant pris part au vote : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Vingt Six Novembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-MOINE Lionel, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, M. RICOU Yannic, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr ROUIT Sébastien)

Absents excusés : M. REY Gérard.

Absents : M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard.

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.109 Approbation de la convention avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) pour les secours sur pistes - Tarifs 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle que dans certains cas exceptionnels, le Service départemental d'incendie et de secours intervient pour des évacuations d'urgence consécutives à un accident de ski qui ne relèvent pas du SAMU. A cet effet, une convention a été signée en 1998 avec ce service.

Comme chaque année, Monsieur le Président du S.D.I.S. a adressé à la commune le tarif de ces interventions. Il s'élève pour la saison 2025/2026 à **290 €** pour la journée et **349 €** pour la nuit (entre 22 h et 8 h)

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **Approuve** les termes de la convention et en particulier les tarifs ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant correspondant ;
- **Charge** Monsieur le Maire et le comptable public de procéder au recouvrement des sommes correspondantes auprès des blessés par l'intermédiaire de la régie de recettes.

Le Maire,
Patrick RICOU

